

# REGLEMENT CONCOURS DE DESSINS - VILLE DE MOUGINS

---

## **Article 1 - Le projet**

La Ville de Mougins organise un concours de dessins à destination des enfants afin d'occuper ces derniers pendant la période de confinement liée au Coronavirus.

Ce concours se déroulera pendant la durée du confinement, avec deux thèmes différents.

- **1er thème : Dessine ta ville** (représente un lieu emblématique ou un monument de Mougins)
- **2ème thème : Dessin libre**

Les dessins pourront être envoyés chaque semaine, du lundi matin 8h au jeudi soir 00h.

Chaque vendredi sera désigné un gagnant par thème et catégorie d'âge.

Les vainqueurs verront leurs dessins diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville de Mougins, ainsi que dans un prochain Mougins Info.

## **Article 2 : Modalités de participation**

Le concours est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans.

Ceux-ci concourront dans 4 catégories différentes :

- **Catégorie 1 : enfants de 4 à 5 ans**
- **Catégorie 2 : enfants de 6 à 7 ans**
- **Catégorie 3 : enfants de 8 à 10 ans**
- **Catégorie 4 : enfants de 10 à 12 ans**

Le concours est limité à un dessin par semaine et par enfant.

Toutes les techniques manuelles seront acceptées : peinture, feutre, crayon, pastel, collage

\*\*\*

## **Article 3 : Modalités d'inscription et de transmission des dessins**

Les dessins devront être transmis via l'application Mougins disponible sur Apple store et Play store dans l'espace « Communauté ». Application gratuite

## **Remplir le formulaire dédié au concours.**

\*\*\*

## **Article 4: Délibération - Vote - Prix**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 4 catégories.

Le jury, composé des membres du service Communication de la Commune de Mougins, délibèrera chaque vendredi et sélectionnera un gagnant pour chaque catégorie.

*Les dessins ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Aucune cigarette, boisson alcoolisée, ou autre produit prohibé ne devra être visible. Le participant atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.*

Le jury se réserve le droit d'écartier tout dessin qu'il juge ne pas respecter les règles énoncées ci-dessus.

Les dessins gagnants pour chaque catégorie seront diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville de Mougins, ainsi que dans un prochain Mougins Info, sous réserve de l'autorisation parentale des participants.

\*\*\*

### **Article 5 : Droit d'image et droit d'auteur**

En remplissant le formulaire, chaque participant certifie qu'il est titulaire des droits d'auteurs du dessin et autorise l'organisateur du concours à diffuser son dessin, au-dessous duquel seront indiqué le prénom et l'âge de l'enfant, sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville de Mougins, ainsi que dans un prochain Mougins Info.

\*\*\*

### **Article 6 : Protection des données personnelles**

La Commune de Mougins organise ce concours dans le strict respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données personnelles récoltées, par l'intermédiaire du formulaire de participation, pour le présent concours, ne seront utilisées que dans la seule finalité de celui-ci, à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou politique.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données personnelles.

\*\*\*

### **Article 7 - Dispositions complémentaires**

L'inscription et la participation au concours entraînent, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification du candidat.

\*\*\*

**En participant, je reconnais avoir lu le règlement du concours et m'engage à le respecter.**

J'autorise la Ville de Mougins à diffuser le dessin de mon enfant, au-dessous duquel seront indiqué son prénom et son âge, sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville de Mougins, ainsi que dans un prochain Mougins Info.

\*\*\*